

L'Eglise copte condamnée pour sa doctrine sur le divorce...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 24 septembre 2010

Un tribunal administratif égyptien vient de donner tort au pape copte orthodoxe, Shenouda III, poursuivi par un homme d'affaires, Magdi William, qui lui reproche de ne pas lui avoir fourni un certificat de mariage en vue d'une nouvelle union après son divorce de l'actrice Hala Sedki (*Le Chaos*). Le chef spirituel des Coptes orthodoxes d'Egypte s'est vu condamné à des dommages-intérêts de 19.500 livres égyptiennes environ au titre du préjudice subi par le demandeur.

En fait, il est condamné pour son refus de modifier le principe selon lequel le divorce est interdit (une interdiction qui dans cette Eglise séparée de Rome n'est pas applicable dans les cas d'adultère avéré ou de conversion religieuse).

Le pape Shenouda III a au contraire menacé de réduire à l'état laïc tout prêtre qui autoriserait un divorcé à se remarier en dehors de ces cas de figure, plutôt que de se plier à l'injonction judiciaire qui lui avait déjà été faite d'accorder un permis de remariage au requérant dans cette affaire.

Le demandeur a donc réactivé la justice dans cette affaire de principe. En Egypte, en effet, l'état civil est du ressort des communautés religieuses, selon leur droit propre, et c'est de la religion de l'intéressé que dépend la compétence pour inscrire les événements de sa vie dans les registres communautaires.

Il est impossible de ne pas voir dans cette affaire une tentative de nivellement du droit, et plus exactement d'alignement de la minorité chrétienne sur le droit de la majorité musulmane qui possède le droit de divorce et de remariage. La logique n'est pas laïciste : il s'agit plutôt de rendre les chrétiens « sharia compliant » pour reprendre le terme qui définit – par exemple – toute opération bancaire ou autre conforme aux règles de la loi islamique.

Shenouda III, jusqu'ici, a tenu bon.

Mais on remarquera combien l'offensive judiciaire contre l'Eglise catholique est tenace et semblable : c'est hier que je rendais compte ici de la condamnation de l'Eglise catholique allemande par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir licencié un organiste et chef de chœur qui s'était discrètement remis en ménage alors qu'il était séparé de sa femme...

© [leblogdejeannesmits](#).